

CONTOURNEMENT DE GUIGNES SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE GUIGNES, YÈBLES, ANDREZEL ET VERNEUIL-LE-CHÂTEAU

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20200207-lmc100000020304-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 10/02/2020

Réception Préfet : 10/02/2020

Publication RAAD : 10/02/2020

BILAN DE LA CONCERTATION 04 NOVEMBRE 2019 AU 04 DECEMBRE 2019



SEINE & MARNE
LE DÉPARTEMENT

CONCERTATION PRÉALABLE

Par délibération N° CD-2019/09/26-3/03 du 26 septembre 2019, le Département de Seine-et-Marne a prescrit l'organisation d'une concertation avec le public sur le projet « Route départementale (RD) 619 - Contournement de Guignes sur le territoire des communes de Guignes, Andrezel, Verneuil l'Étang et Yèbles ».

Cette concertation s'est déroulée du 04 novembre 2019 au 04 décembre 2019 sur les communes de GUIGNES, YEBLES, VERNEUIL-L'ETANG et ANDREZEL.

Le présent document dresse le bilan de cette concertation et en tire les enseignements.

SOMMAIRE

1. RAPPEL DES OBJECTIFS ET DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PROJET	5
1.1. CONTEXTE GENERAL DE L'AMENAGEMENT DU CONTOURNEMENT DE GUIGNES	6
1.2. PRESENTATION DU PROJET	6
2. L'ORGANISATION ET LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION	8
2.1. UNE CONCERTATION REGLEMENTAIRE POUR RETENIR LE FUSEAU	9
2.2. ENJEUX ET CONTENU DU BILAN DE LA CONCERTATION	9
2.3. ACTEURS DU PROJET	10
2.4. ORGANISATION DE LA CONCERTATION : LARGE DISPOSITIF D'INFORMATION ET DE MOBILISATION AU SERVICE DE LA PARTICIPATION ET DE L'EXPRESSION DU PUBLIC	10
2.4.1. DISPOSITIF D'INFORMATION	11
2.4.2. MOYENS D'EXPRESSION DU PUBLIC	12
3. LE BILAN QUANTITATIF DE LA CONCERTATION : COMBIEN DE PARTICIPANTS ?	13
4. LE BILAN QUALITATIF : QUELS THÈMES ABORDÉS ?	15
5. LES ENSEIGNEMENTS ET SUITES A DONNER	20
6. ANNEXES	22
6.1. ANNEXE 1 : DELIBERATION N° CD-2019/09/26-3/03	23
6.2. ANNEXE 2 : PRINCIPAUX SUPPORTS DE COMMUNICATION	26

1. RAPPEL DES OBJECTIFS ET DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PROJET

1.1. CONTEXTE GENERAL DE L'AMENAGEMENT DU CONTOURNEMENT DE GUIGNES

La commune de Guignes se situe à la croisée de deux grands axes routiers structurants : la RN36, axe du réseau magistral de l'Etat, reliant Melun à Meaux et la RD619, route départementale structurante qui relie l'A5b et la Francilienne (RN104) et l'Est du département de Seine-et-Marne, vers Mormant, Nangis et Provins.

La RD 619 traverse la commune de Guignes d'Est en Ouest via son centre-ville, où elle supporte un trafic de l'ordre de 10 000 véh/j, dont une part importante des véhicules est en transit (plus de la moitié).

Ce trafic comprend également une part élevée de poids lourds (10 à 15% de poids lourds), alimentée principalement par la raffinerie de Grandpuits, la zone logistique de Sénart et la zone d'activités existante sur la commune voisine (Mormant). Cette situation nuit au cadre de vie des habitants, à la sécurité de tous et va se dégrader en raison des développements économiques du secteur.

En effet, la fréquentation de cet axe en traverse de Guignes est amenée à augmenter en raison des projets de développement économique attendus dans le secteur et notamment à l'Est de Guignes.

De plus, les caractéristiques géométriques de la voie (girations, largeurs de voies, carrefours rapprochés) sont peu adaptées à sa fonction structurante pour les déplacements à l'échelle seine-et-marnaise et nuisent à la fluidité de la circulation.

De nombreux points accidentogènes ont été recensés le long de la RD619 hors et en agglomération.

Le projet devra répondre aux objectifs suivants tout en garantissant la préservation de l'environnement :

- Délester le centre-ville de Guignes du trafic de transit circulant sur la RD619 et notamment des poids lourds, pour améliorer et sécuriser les circulations locales et améliorer le cadre de vie des habitants.
- Redonner une lisibilité à la RD619 comme axe structurant à l'échelle du territoire en maintenant un bon niveau de service, en lien avec la RN36 et la Francilienne.
- Améliorer la desserte des zones de développement économique et d'habitat du secteur.
- Assurer les rétablissements avec les différentes voies interceptées par des aménagements de sécurité adaptés.

1.2. PRESENTATION DU PROJET

La possibilité d'un réaménagement sur place de la RD619 a été étudiée par le Département. Toutefois, cette solution posait un certain nombre de difficultés :

- gestion du front bâti (destruction de nombreux bâtiments) ;
- gestion du trafic de la RD619 en phase chantier ;
- maintien des nuisances au centre de Guignes ;
- maintien d'un certain nombre de dysfonctionnements liés au trafic de transit en milieu urbain.

Il a été conclu qu'un tel aménagement ne permettait pas d'atteindre les objectifs fixés pour l'infrastructure. Celui-ci a donc été abandonné.

Le déroulement des études et des procédures liées aux opérations routières se décompose en plusieurs grandes phases successives.

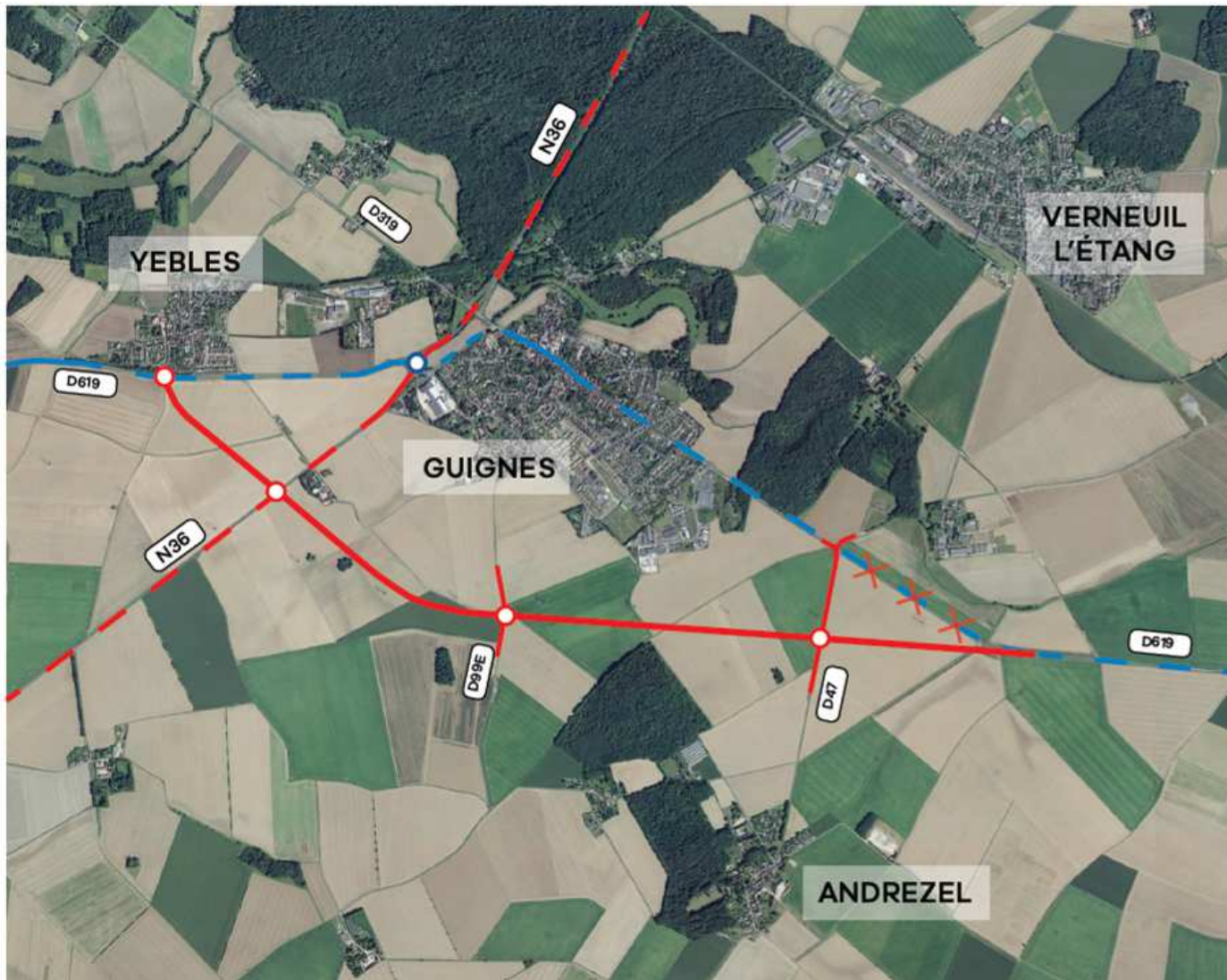
Les études dites de faisabilité de projet sont relatives à un projet routier précisément identifié et dont le contenu permet, après l'analyse et la comparaison de plusieurs variantes regroupées au sein d'une ou plusieurs familles, d'aboutir au choix d'une variante privilégiée dont les caractéristiques seront plus finement précisées dans la suite des procédures et notamment les études préalables à l'enquête publique.

Des études ont donc servi d'appui à la proposition de différents fuseaux de tracé, répondant au mieux aux différents enjeux.

Les études initiales ont permis assez rapidement de privilégier les hypothèses de tracés du contournement par le sud de la commune plutôt que par le nord. L'aménagement doit permettre de répondre aux enjeux et aux objectifs du projet, tout en garantissant la préservation de l'environnement.

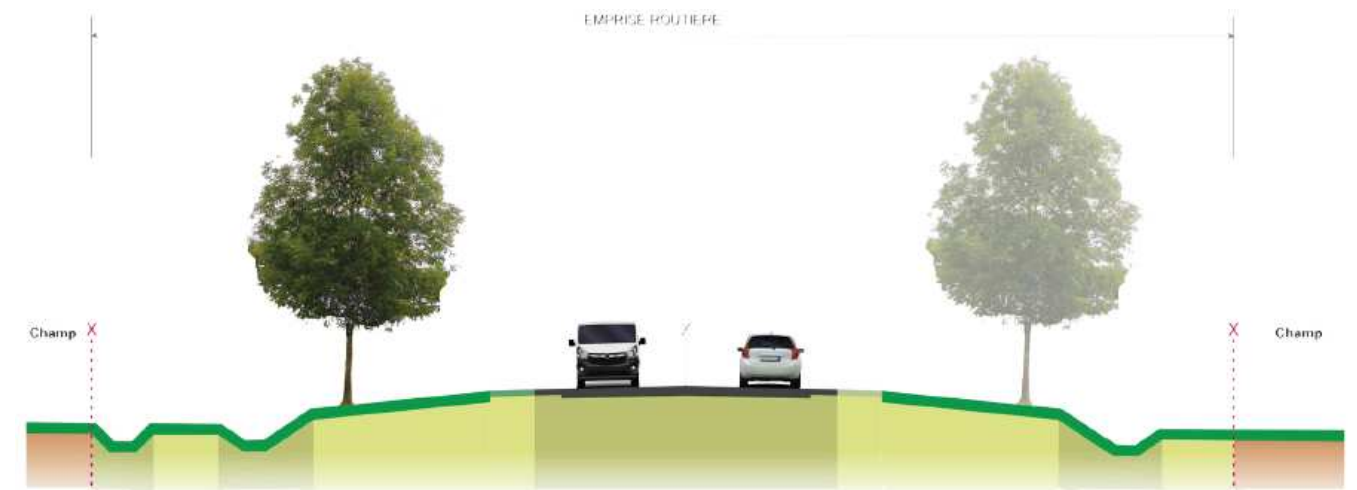
Le fuseau retenu est celui qui répond le mieux aux objectifs du projet routier, tout en impactant le plus faiblement possible le secteur agricole et l'environnement.

Le projet de contournement a fait l'objet d'une délibération de prise en considération par l'Assemblée départementale de Seine-et-Marne, en date du 18 novembre 2016.



Les principes généraux de conception sont :

- Linéaire d'environ 5 km à 80 km/h (trafic prévisionnel 14 000 véh/jour),
- Chaussée de 2 x 3,50 m et zone d'accotement de 2 m,
- Alignement d'arbres de hautes tiges bilatéral bordant la voie,
- Gestion de l'assainissement par fossés,
- Gestion des échanges par des carrefours giratoires.



2. L'ORGANISATION ET LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION

2.1. UNE CONCERTATION REGLEMENTAIRE POUR RETENIR LE FUSEAU

LE CADRE JURIDIQUE DE LA CONCERTATION

L'article L 121-15-1 du code de l'environnement prévoit l'organisation d'une concertation pour les projets assujettis à une évaluation environnementale, c'est à dire pour les projets qui, par leur nature, leur dimension ou leur localisation sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement ou la santé humaine.

La présente concertation est menée en application des articles L121-16 du Code de l'environnement, qui prévoit d'associer les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, pendant toute la durée de l'élaboration d'un projet susceptible d'affecter l'environnement ou l'activité économique.

Les objectifs et les modalités de la concertation ont été définis par le Département de la Seine et Marne dans une **délibération N° CD-2019/09/26-3/03 du 26 Septembre 2019**.

LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

Le dispositif de concertation visait à :

- Informer le plus largement possible tous ceux qui peuvent être concernés par le projet : usagers, riverains, élus, associations, acteurs économiques...
- Communiquer au public les principales orientations et caractéristiques du projet,
- Écouter le public pour mieux prendre en considération les enjeux techniques, économiques, sociaux et environnementaux, en faisant émerger les attentes de la population,
- Dialoguer pour recueillir les observations et propositions du public pour enrichir le projet.

La concertation publique s'est déroulée du 04 novembre 2019 au 04 décembre 2019.

En particulier, une réunion publique a été organisée le 20 Novembre 2019 à Guignes.

2.2. ENJEUX ET CONTENU DU BILAN DE LA CONCERTATION

Ce document dresse le bilan de la concertation menée par le Département de Seine-et-Marne sur le projet d'aménagement d'un contournement de guignes, entre le 04 novembre 2019 au 04 décembre 2019.

A ce titre, il rappelle les différents outils déployés dans le cadre de cette concertation pour l'information, la mobilisation et l'expression du public puis présente un bilan chiffré de la participation ainsi qu'une analyse globale des avis exprimés.

A partir des remarques émises lors de la concertation, le Département en dressera un bilan et engagera la poursuite des études sur le projet d'aménagement d'un contournement de Guignes afin de préparer l'enquête d'utilité publique. Joint au dossier d'enquête publique, le bilan de la concertation préalable constitue un élément important qui permettra à la commission d'enquête ou au commissaire enquêteur d'apprécier l'association du public à l'élaboration du projet.

Le bilan de la concertation s'articule autour de six parties :

- Une présentation synthétique du projet et de ses enjeux ;
- Un rappel des enjeux, du cadre légal et des modalités de concertation et d'information du public ;
- Un bilan quantitatif de la concertation : combien de participants ?
- Un bilan qualitatif de la concertation : quelles thématiques les plus discutées ?
- Les conclusions du maître d'ouvrage en vue de la poursuite du projet ;
- Les annexes qui reprennent la délibération du Conseil départemental du 26 septembre 2019 et les principaux supports de communication

Rendu public, le bilan de la concertation s'adresse à tous. Il sera notamment **disponible sur le site internet du Département de Seine-et-Marne**.

2.3. ACTEURS DU PROJET

LE MAÎTRE D'OUVRAGE

Le projet d'aménagement du contournement de Guignes, sur les communes de Guignes, Yèbles, Andrezel et Verneuil-l'Étang, est une opération dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Département de la Seine-et-Marne.

Le Maître d'ouvrage s'est entouré, pour mener les études techniques, de différentes compétences de prestataires ou partenaires publics, ainsi que de cabinets d'études et intervenants privés, notamment en vue d'études spécifiques.

LES PARTENAIRES FINANCIERS

La Région Ile-de-France est un partenaire financier du projet de contournement.

L'estimation financière de l'opération, réalisée sous maîtrise d'ouvrage départementale, s'élève à 18,4 M € TTC (valeur mars 2016), dont 330 000 € pour les acquisitions foncières (environ 13 ha, essentiellement des terres agricoles).

LES AUTRES ACTEURS

La conduite du projet a été menée et sera poursuivie en mobilisant les instances de concertation locales (comités de pilotage, réunion publique, réunions avec le monde agricole, ...) permettant d'enrichir le contenu de l'opération, de l'expertise et du point de vue des acteurs du territoire, qu'ils soient institutionnels, consulaires ou associatifs.

Le Département de Seine-et-Marne, associe les communes concernées par le projet (Guignes, Yèbles, Andrezel et Verneuil l'Étang) au fur et à mesure de l'avancement du projet.

2.4. ORGANISATION DE LA CONCERTATION : LARGE DISPOSITIF D'INFORMATION ET DE MOBILISATION AU SERVICE DE LA PARTICIPATION ET DE L'EXPRESSION DU PUBLIC

Afin de faire connaître l'existence de la concertation au plus grand nombre, ce dispositif a été complété par :

La publication de l'avis de concertation préalable diffusé par les médias locaux :

- Journal La République de Seine-et-Marne le 21 octobre 2019 et le 4 novembre 2019
- Journal Le Parisien le 16 octobre 2019 et le 6 novembre 2019
- Le Moniteur le 19 octobre 2019 et le 9 novembre 2019

Un affichage de l'avis de la concertation préalable dans les mairies de Guignes, Yèbles, Andrezel et Verneuil-l'Étang

La mise à disposition de l'avis de la concertation préalable sur le site du Département de Seine-et-Marne

La diffusion de plaquettes d'information par « boîtage » dans les communes concernées (3900 dépliant diffusés)

La mise en place d'une affiche au format A4 dans les équipements publics du secteur

Un affichage de 3 panneaux au format A0 dans les mairies concernées.



Affichage en mairie

2.4.1. Dispositif d'information

Pour susciter le débat autour du projet et faciliter l'expression des acteurs du territoire, le Département de Seine-et-Marne a déployé un dispositif de mobilisation et d'information sur le projet d'aménagement du contournement de Guignes et l'organisation de la phase de concertation.

Le dossier de concertation



Le dossier de concertation est le support d'information le plus complet sur le projet : il s'agit d'une synthèse des études de faisabilité. Il a pour objectif de fournir à tous un maximum d'informations sur le projet, ses enjeux, les études en cours et les modalités de la concertation.

Il permet ainsi de renforcer le niveau de connaissance du projet chez les acteurs du territoire et de faciliter la formulation d'avis par le public.

Ce document a été mis à disposition du public :

- en format papier en mairies de Guignes (rue de Meaux – 77390), Yèbles (3 Grande Rue – 77390), Verneuil l'Étang (16 rue Jean Jaurès - 77390) et Andrezel (28 rue Martin IV- 77390) aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- au format numérique en mairies de Guignes, Yèbles, Verneuil l'Étang et Andrezel sur un poste informatique dédié ;
- en le téléchargeant sur le site internet du Département de Seine-et-Marne : www.seine-et-marne.fr

L'exposition itinérante

Grâce à trois panneaux d'exposition, la population locale a pu prendre connaissance d'informations que ce soit sur le projet, son historique, ses enjeux, ses acteurs, sur les principales caractéristiques du projet... mais aussi sur les modalités d'information et de concertation.

Pour assurer une bonne visibilité au projet et à la concertation, cette exposition a été installée dans les mairies de Guignes, Yèbles, Andrezel et Verneuil-l'Étang ainsi que temporairement pendant la réunion publique.

Pour faciliter l'installation des panneaux dans ces différents lieux, ils ont été imprimés sur des bâches souples et dotées d'un système d'enrouleur mécanique.



Exposition itinérante de la concertation préalable

La réunion publique

Le projet a été présenté par le maître d'ouvrage lors d'une réunion publique qui s'est tenue :

- le mercredi 20 novembre 2019 à 20h, au complexe sportif Suzanne Lenglen (Rue de la Butte du Prix à GUIGNES)

Déroulement de la réunion publique :

- Mot d'accueil, présentation des intervenants et du sommaire de la réunion
- Présentation des modalités de la concertation
- Présentation du territoire
- Présentation du projet : contexte, objectifs, fonctionnalités de l'aménagement
- Présentation du planning / suite à donner
- Animation d'un temps d'échanges pour permettre aux participants de poser des questions, d'émettre des suggestions et d'exprimer un avis sur le projet proposé

• Une adresse électronique

Une adresse électronique a été créée renforçant les possibilités d'expression de la population permettant de donner un avis ou de poser une question, à toute heure de la journée, sans avoir à se déplacer en mairies ou à assister à la réunion publique.

concertation.guignes@departement77.fr

• Le registre dématérialisé accessible :

- en mairies de Guignes, Yèbles, Verneuil l'Etang et Andrezel à partir du poste informatique dédié,
- depuis le site internet du Département de Seine-et-Marne, www.seine-et-marne.fr

• La réunion publique

2.4.2. Moyens d'expression du public

Le public avait la possibilité de s'exprimer via :

- Des registres d'expression

Quatre registres d'expression ont été mis à disposition dans les mairies de Guignes, Yèbles, Andrezel et Verneuil-l'Étang pour consigner les avis et observations de chacun.



Registre d'expression en mairies

3. LE BILAN QUANTITATIF DE LA CONCERTATION : COMBIEN DE PARTICIPANTS ?

❑ **RÉPARTITION DES CONTRIBUTIONS PAR MOYEN D'EXPRESSION**

Une centaine de personnes a participé à la réunion publique organisée dans le cadre de la concertation.

Cette rencontre a permis de présenter le projet puis d'échanger avec les participants. Le maître d'ouvrage a ainsi pu bénéficier de leur connaissance du territoire et des enjeux locaux mais aussi recueillir leurs préoccupations, leurs avis et suggestions.

11 participants sont intervenus au cours de la réunion publique.

Les 4 registres de concertation ont recueilli 3 observations :

- 3 à Guignes ;
- 0 à Yèbles ;
- 0 à Verneuil l'Etang ;
- 0 à Andrezel.

Les 3 observations concernent l'opportunité du projet avec 1 observation rappelant la prise en compte du cadre de vie.

1 observation a été déposée sur le registre dématérialisé à Guignes. Cette observation regroupe un ensemble de questions et d'observations.

Aucun courrier électronique n'a été envoyé sur la boîte mail du Département.

Les remarques formulées concernent principalement l'opportunité du projet et le cadre de vie (voir chapitre 4).

❑ **BILAN DES MOYENS D'EXPRESSION**

Contributions écrites	4
Dont registres	4
Dont courriers postaux	0
Dont courriers électroniques	0
Contributions orales lors de la réunion publique	11

NB. Une même personne peut avoir émis un avis sur plusieurs moyens d'expression.

4. LE BILAN QUALITATIF : QUELS THÈMES ABORDÉS ?

Les avis recueillis dans le cadre de la concertation ont tous été analysés. Le bilan de la concertation présente la synthèse de toutes ces contributions regroupées par thématique.

Pour rendre compte des débats, des indications sont données sur leur occurrence, c'est-à-dire par le nombre de fois où la remarque a été formulée, tous modes d'expression confondus, par le code couleur suivant :

Rare (1 avis)	Assez fréquent (2 avis)	Fréquent (3 avis ou plus)
---------------	-------------------------	---------------------------

Au cours de la réunion publique du 20 novembre 2019 et comme annoncé par le Département de Seine-et-Marne en séance, tous les échanges verbaux entre les différents intervenants ont été consignés puis pris en compte dans le bilan.

Il permet d'alimenter les réflexions du maître d'ouvrage, notamment concernant le parti d'aménagement à retenir pour la poursuite des études de l'opération.

Les contributions ont été regroupées autour des cinq thèmes suivants :

- Thème n°1 – Parti d'aménagement
- Thème n°2 – Cadre de vie
- Thème n°3 – Trafic
- Thème n°4 – Travaux (coût et phasage)
- Thème n°5 – Opportunité du projet

Thème n°1 : Parti d'aménagement

Occurrence	Principales remarques formulées	Éléments de réponse du Département de Seine-et-Marne
Fréquent	<p>Pourquoi le projet ne prend pas en compte un raccordement jusqu'à la RD319 ?</p> <p>Pourquoi ne pas créer un accès direct depuis le giratoire de la RD99E ou via un giratoire supplémentaire pour alimenter la ZAC ?</p> <p>Pourquoi une gestion par giratoire au droit de la RD99E ?</p> <p>Pourquoi ne pas raccorder le contournement sur le giratoire qui vient d'être réalisé sur la RD 619 à Yèbles ?</p> <p>La liaison D402 / RN36 ne fait pas partie du projet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le projet assure dans la continuité de la RD 619, le contournement de l'agglomération de Guignes et répond à la problématique du trafic de transit qui traverse actuellement l'agglomération de Guignes et qui emprunte la RD 619 vers A5b. Le projet n'a pas vocation à se relier à la RD 319. Pour assurer la gestion du trafic sur le contournement, il n'est pas préconisé de multiplier les échanges sur cet axe considéré comme structurant. Concernant l'accès direct à la ZA depuis le giratoire de la RD 99e, une étude doit être menée pour vérifier la possibilité d'intégrer une cinquième branche pour permettre cette desserte. Le choix de gestion des intersections entre giratoire ou carrefour à feux a fait l'objet d'étude de comparaison. Les carrefours giratoires envisagés répondent aux objectifs fixés pour l'aménagement du contournement et ont fait l'objet d'une étude de trafic pour vérifier le dimensionnement. Le giratoire venant d'être créé sur la RD 619 a vocation à desservir la zone d'activités des Portes de Yèbles. Il n'est pas possible de raccorder le contournement à ce giratoire car il rapprocherait le projet des habitations et impacterait le périmètre de captage d'eau potable de Yèbles. Le giratoire projeté dans le projet de contournement s'écarte au contraire du bourg de Yèbles et permet de traiter une zone aujourd'hui accidentogène. Au stade des études de faisabilité, le contournement de l'agglomération de Guignes par le Nord n'a pas été retenu en raison des contraintes environnementales et topographiques. Il n'est donc pas envisagé de se raccorder sur la RD 402.
Rare	<p>Comment sont traitées les différentes pollutions, chroniques et accidentelles ? A partir d'un fossé, d'un double fossé ?</p>	<p>Les études de détails du projet sont en cours et la question de l'assainissement du projet est en discussion avec les services de la police de l'eau.</p> <p>Comme présenté dans le portrait du territoire, le Département a bien identifié cet enjeu comme un enjeu fort (présence d'un captage). Une fois le principe d'assainissement arrêté, il sera présenté dans le dossier d'étude d'impact et le dossier d'Autorisation Environnementale.</p>
Rare	<p>Les chemins impactés par le projet devront faire l'objet d'une continuité après aménagement</p>	<p>Le Département a souhaité mener une démarche volontaire en partenariat avec la chambre d'agriculture de la Région Ile-de-France en réalisant une étude préalable agricole. Ainsi, la suite des études intégrera l'ensemble des impacts du projet et les moyens mis en œuvre pour les réduire et les compenser.</p> <p>En ce sens, le rétablissement des chemins agricoles principaux et des accès aux parcelles et infrastructures ainsi que la continuité du chemin de grande randonnée (GR1) sont prévus.</p>
Rare	<p>Le double alignement d'arbres prévu le long du contournement est une très bonne chose</p>	<p>Le Département s'est attaché à prendre en compte, dès le début des études, l'insertion paysagère du projet dans son environnement. Il s'agira d'un alignement bilatéral et non d'un double alignement d'arbres. Les études se poursuivent et l'intégration paysagère du projet fait l'objet d'une étude détaillée.</p>

Thème n°2 : Cadre de vie		
Occurrence	Principales remarques formulées	Éléments de réponse du Département de Seine-et-Marne
Fréquent	La nouvelle voie va être source de nuisances sonores pour les riverains directement exposés. A quelles nuisances devons-nous attendre ? Le vent est-il pris en compte ?	<p>Une étude sur le bruit est en cours de réalisation ayant pour but d'évaluer les nuisances et de proposer des aménagements visant à les réduire (ex : enrobés phoniques, aménagements spécifiques, ...) en cas de non-respect des seuils réglementaires.</p> <p>Les études de bruit sont réalisées conformément à la réglementation (mesures de bruit sur place, simulation tenant compte du trafic et du vent lors des mesures).</p> <p>L'étude a une portée réglementaire et impose au maître d'ouvrage des obligations selon les résultats. Elle sera présentée dans l'étude d'impact disponible pendant l'enquête publique.</p>

Thème n°3 : Trafic		
Occurrence	Principales remarques formulées	Éléments de réponse du Département de Seine-et-Marne
Fréquent	<p>Plusieurs remarques portent sur l'accès aux différentes zones d'activités du secteur d'étude. Le contournement permettra-t-il le maintien de ces accès ?</p> <p>Quelles seront les rues de Guignes qui seront interdites aux poids-lourds ?</p>	<p>Le projet prévoit de contourner l'agglomération de Guignes mais ne dégrade aucun axe intercepté. Le but de l'aménagement est de récupérer le trafic de transit et de le dévier par la voie de contournement. La desserte locale est maintenue.</p> <p>Le trafic de transit ayant été dévié, il appartiendra à la Commune de Guignes de statuer sur la réglementation de la circulation des poids lourds sur les rues communales.</p>
Rare	Pourquoi le planning n'est pas cohérent avec la mise en service de l'extension de FM logistique à Mormant ? La congestion va augmenter sur la RD619 actuelle, il est regrettable de ne pas avoir attendu l'ouverture du contournement ?	La compétence et les autorisations des développements économiques ne relèvent pas du Département. Elles sont de la compétence communale ou intercommunale.
Rare	Le projet de contournement qui rétablit les intersections peut-il engendrer des augmentations de trafic, notamment sur la RD99e ?	Ce giratoire se raccorde à la RD99e actuelle qui est interceptée par le projet et donc il permet les échanges avec la route existante. L'objectif est bien de délester le centre-ville de Guignes, ce trafic n'est pas voué à traverser Fouju.

Thème n°4 : Travaux – Coûts et phasage		
Occurrence	Principales remarques formulées	Éléments de réponse du Département de Seine-et-Marne
Assez Fréquent	Quel est le coût du projet et son impact pour les habitants ? Les acquisitions foncières sont-elles évaluées ?	<p>L'estimation financière de l'opération, réalisée sous maîtrise d'ouvrage départementale, s'élève à 18,4 M € TTC (valeur mars 2016), intégrant les acquisitions foncières (environ 13 ha, essentiellement des terres agricoles).</p> <p>Le projet est financé principalement par le Département. La Région Ile-de-France est un partenaire financier au titre du plan anti-bouchon et pour changer la route. La Commune ne participe pas au financement ni l'intercommunalité.</p> <p>La poursuite des études permettra d'affiner l'estimation des travaux et les acquisitions foncières.</p>
Assez fréquent	Quelle est la durée des travaux ?	Les travaux dureront entre 2 et 3 ans selon les moyens et les mesures d'exploitation proposés par l'entreprise ou le groupement d'entreprises retenu.

Thème n°5 : Opportunité du projet		
Occurrence	Principales remarques formulées	Éléments de réponse du Département de Seine-et-Marne
Fréquent	<p>Plusieurs avis se prononcent de manière très favorable sur l'opportunité du projet. Aucun avis contre le projet n'est mentionné en réunion publique ou dans les différents moyens mis à disposition pour s'exprimer.</p> <p>A plusieurs reprises à la fois lors des prises de parole en réunion publique ou dans les avis sur registres, il est souligné la qualité des informations et documents mis à disposition par le Département.</p>	<p>M. Thieriot en introduction de la réunion publique a rappelé le contexte et les engagements forts envers ce projet prioritaire pour le Département.</p> <p>Le Département est donc mobilisé sur l'avancement des études en vue de la tenue du planning et de ses engagements.</p>

5. LES ENSEIGNEMENTS ET SUITES A DONNER

Les sujets de l'opportunité du projet, de sa réalisation et de la prise en compte de l'environnement sont ceux qui sont revenus les plus fréquemment lors des échanges avec le public que cela soit en réunion, par écrit ou par courriel.

1) SUR L'INFORMATION DU PUBLIC

Sur l'information du public, le Département considère que le dispositif mis en œuvre était adapté et que la population a été bien informée. La centaine de personnes présente en réunion publique en atteste.

Sur les documents mis à disposition du public, c'est le dossier de concertation qui a permis au public de prendre connaissance du projet. La qualité du dossier a été soulignée à plusieurs reprises.

Il n'a jamais fait état d'un manque d'informations pour se prononcer.

Le Département juge donc que la concertation a atteint ses objectifs :

- Communiquer au public les principales orientations et caractéristiques du projet.
- Écouter le public pour mieux prendre en considération les enjeux techniques, économiques, sociaux et environnementaux, en faisant émerger les attentes de la population.
- Dialoguer pour recueillir les observations et propositions du public pour enrichir le projet.

2) SUR LE SUJET DE L'OPPORTUNITÉ

Aucun avis ne s'est exprimé pour une solution consistant à ne rien faire. La majorité des personnes en réunion et la totalité des avis exprimés vont dans le sens de la pertinence d'un aménagement du contournement de Guignes avec une préférence pour l'accélération du processus.

La quasi-totalité des expressions souligne donc une nécessité de délester le centre-ville de Guignes et de redonner une lisibilité à cet axe.

En conclusion sur ce sujet, les expressions positives quant à l'opportunité du projet dominent assez nettement pour la demande d'un aménagement de type contournement.

Le Département entend également que si l'opportunité du projet ne fait pas débat, certains participants souhaitent que l'aménagement tienne compte du cadre de vie à préserver.

EN CONCLUSION, LE DÉPARTEMENT PROPOSE DONC, SUR LA BASE DU BILAN ÉTABLI :

- de retenir le principe de poursuite des études du contournement proposé lors de la concertation sur la base du projet ayant fait l'objet d'une délibération de prise en considération par l'Assemblée départementale de Seine-et-Marne, en date du 18 novembre 2016 ;
- de chercher à intégrer au mieux l'infrastructure dans le futur parti d'aménagement en réalisant toutes les études nécessaires et notamment :
 - étude géométrique,
 - étude acoustique
 - étude air et santé
 - étude hydrogéologique
 - étude paysagère
 - étude d'assainissement
 - étude écologique
 - étude agricole
 - diagnostic archéologique.